ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Explosion des actes antisémites sur les campus universitaires

Question écrite n° 13254

Texte de la question

M. Lionel Tivoli alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'explosion des actes antisémites dans les universités françaises. Depuis l'attaque terroriste du Hamas contre l'État d'Israël, un véritable chaudron antisémite s'est mis à bouillir dans les universités françaises contre les étudiants de confession juive (faculté de Nanterre, faculté de Lyon 2, etc.). Les manifestations antisionistes de la part de mouvements d'extrême-gauche ou sympathisants et propalestiniens se traduisent par des plaidoiries virulentes contre l'État d'Israël au sein même des amphithéâtres. Leur volonté de qualifier le Hamas comme mouvement de résistance galvaude les références de la Résistance en France et les inverse. Les universités sont devenues de véritables scènes politiques attisées par des responsables politiques censés être des défenseurs des valeurs portées la République française et ce, malgré les images insoutenables de l'attaque terroriste du Hamas diffusées à l'Assemblée nationale. Il s'agit là de discours véritablement négationnistes de la part de ces mouvements estudiantins qui empêchent les étudiants français de confession juive de pouvoir fréquenter leurs amphithéâtres sans être inquiétés par des agressions verbales ou même physiques. Même si les universités sont effectivement en gestion autonome, elles sont financées par des capitaux publics. Il est donc logique que l'État reprenne la main sur les campus universitaires gangrénés par la pensée wokiste et islamo-gauchiste. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour faire cesser ces actions antisémites au sein des campus universitaires.

Données clés

Auteur : M. Lionel Tivoli
Circonscription : Alpes-Maritimes (2e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13254
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 novembre 2023, page 10622
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)